



**G R O U P E
HOSPITALIER
D U H A V R E**

**Hôpital Jacques Monod
29, Avenue Pierre Mendès-France
79290 Montivilliers**

**PHARMACIE
Niveau -2
Aménagement d'un nouveau laboratoire de
pharmacotechnie**

Cahier des Clauses techniques Particulières

Lot 5 – Sols souples

Le 20 mars 2026

Direction des Travaux et
du Patrimoine
BP 24
76083 LE HAVRE Cedex

 : 02.32.73.38.70
Fax : 02.32.73.38.84

Lot 5 – SOLS SOUPLES

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉS	3
1.1 - OBJET	3
1.2 - CONSISTANCE DES TRAVAUX	3
1.3 - SPECIFICATIONS GENERALES	4
1.4 - DOCUMENTS A REMETTRE PAR L'ENTREPRISE	4
ARTICLE 2 - SPECIFICATIONS TECHNIQUES DE SOLS SOUPLES	5
2.1 - REGLEMENTS ET NORMES	5
2.2 - SUPPORTS	6
2.3 - COLLES	6
2.4 - MATERIAUX DE REVETEMENT DE SOL	6
2.5 - POSE	6
ARTICLE 3 - DESCRIPTION DES OUVRAGES DE REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	7
3.1 - REVETEMENT HOMOGENE PVC U4P3	7
3.2 - RELEVÉ EN PLINTHES	7
3.3 - BARRE DE SEUIL	8
3.4 - REPRISE PARTIELLE DE SOL SOUPLE	8
ARTICLE 4 - VARIANTE	9

ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉS

1.1 - OBJET

Le présent document a pour objet de définir les prestations de SOLS SOUPLES pour l'aménagement d'un nouveau laboratoire de pharmacotechnie au sein de la pharmacie, située au niveau- 2 de l'Hôpital Jacques Monod.

Cet établissement est localisé au 27 avenue Pierre-Mendès France à Montivilliers.

Ce projet est une première étape de la restructuration et l'extension de la pharmacie de l'Hôpital Jacques Monod

Le projet consiste en :

- Préalable au curage d'une partie des anciens locaux du laboratoire d'anatomie-pathologie.
- L'aménagement de trois laboratoires :
 - Un laboratoire de préparation de poches de chimiothérapie dit laboratoire CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction) avec sas d'entrée et sas de sortie des déchets,
 - Un laboratoire de préparations classiques dit laboratoire non CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction) avec sas d'entrée et sas de sortie des déchets,
 - Un laboratoire dit « préparatoire » destiné à la réalisation de produits tels que des crèmes.

1.2 - CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les ouvrages du présent lot comprennent :

- Les travaux préparatoires,
- La fourniture des matériaux, y compris les transports, déchargements, stockage et distribution sur le chantier,
- La présentation d'échantillon,
- La protection des ouvrages pendant toute la durée du chantier et jusqu'à la réception des travaux,
- La fourniture des documents suivant l'article 1.4 du présent document,
- Le nettoyage du chantier après exécution des travaux et enlèvement des déchets.

L'Entrepreneur est réputé avoir inclus dans son offre tous les travaux non énumérés ci-dessus mais qui seraient rendus nécessaires pour une parfaite exécution des ouvrages suivant les Règles de l'Art.

1.3 - SPECIFICATIONS GENERALES

L'ensemble des prestations du présent marché sera forfaitaire sauf prescriptions contraires.

Toutes les propositions et les ouvrages mis en œuvre devront tenir compte des dispositions communes à tous les lots

L'entrepreneur du présent marché devra tenir compte de ces avertissements pour l'établissement de son devis.

En tout état de cause, l'entrepreneur reconnaît avoir pris connaissance du présent Cahier des Clauses Techniques Particulières.

L'Entrepreneur aura à exécuter tous les travaux énoncés au présent Cahier des Clauses Techniques Particulières, mais il est bien précisé que le descriptif n'a aucun caractère limitatif et que même dans le cas d'omission, l'Entrepreneur aura à sa charge dans le cadre des travaux prévus, l'exécution de tous les ouvrages faisant partie des Règles de l'Art.

Pendant les travaux, l'Entrepreneur devra se conformer à toutes les lois et règlements concernant la sécurité des chantiers.

Toutes les modifications au projet seront à soumettre à l'approbation du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre : la Direction des Travaux et du Patrimoine du Groupe Hospitalier du Havre.

1.4 - DOCUMENTS A REMETTRE PAR L'ENTREPRISE

- Avant passation de la commande : Confirmation du matériel à installer.
- Pendant la période de préparation : Liste du matériel, appareillage et fourniture correspondante à celle arrêtée pour le marché.
- Pour la réception : Les caractéristiques et les procès-verbaux des produits utilisés.

ARTICLE 2 - SPECIFICATIONS TECHNIQUES DE SOLS SOUPLES

2.1 - REGLEMENTS ET NORMES

Les matériaux et leur mise en œuvre devront satisfaire aux prescriptions des documents techniques et plus particulièrement aux :

- NF DTU 53.2 P1-1 (avril 2007) : Travaux de bâtiment - Revêtements de sol PVC collés - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P62-203-1-1)
- NF DTU 53.2 P1-2 (avril 2007) : Travaux de bâtiment - Revêtements de sols PVC collés - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM) (Indice de classement : P62-203-1-2)
- DTU 52.1 (NF P61-202-1) (décembre 2003) : Travaux de bâtiment - Revêtements de sol scellés - Partie 1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P61-202-1)
- NF EN 654 (décembre 1996) : Revêtements de sol résilients - Dalles semi-flexibles à base de polychlorure de vinyle - Spécifications + Amendement A1 (janvier 2004) (Indice de classement : P62-305)
- Cahier du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment :
- 835 : CPT d'exécution des enduits de lissage des sols intérieurs ;
- 1836 : Directives pour le classement P des produits de lissage de sols ;
- 2183 : Notice sur le classement U.P.E.C. et classement U.P.E.C.;
- 07-58 : Cahier des charges de préparation des ouvrages en vue de la pose des revêtements de sols minces.
- Les Avis Techniques du C.S.T.B. des matériaux employés,
- Les recommandations et instructions des fabricants de matériaux,
- Les Règles de l'Art, Règle FB,
- Les règles de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements hospitaliers et d'une manière générale, tous les textes législatifs et réglementaires.
- RT2012

Le bâtiment est classé selon la réglementation de sécurité incendie en ERP.

Cette liste n'est pas limitative et, pour l'ensemble des textes ci-dessus ou non, il sera toujours fait application de la dernière édition, avec mises à jour, additifs, rectificatifs etc... en vigueur à la date fixée pour la remise des offres.

2.2 - SUPPORTS

A la remise de son offre l'entreprise inclura dans son offre toute disposition de reprise des fissures, trous, chocs, planimétrie, etc. avant mise en œuvre des sols. La préparation du support devra être conforme aux normes de mise en œuvre en vigueur. L'entreprise est responsable de la préparation et de la remise en état du support.

Le titulaire du présent lot devra le nettoyage et le dépoussiérage complets des supports existants. Outre la remise en état et la préparation de son support, le titulaire doit assurer la mise en place d'un enduit primaire d'accrochage, d'un enduit de lissage, d'un ragréage de dureté compatible avec le classement U.P.E.C. des revêtements.

Le support devra avoir une surface absolument plane de niveau, d'un aspect parfaitement lisse et régulier. Le traitement des micros fissures et le remplissage des joints de fractionnements sera assuré par le responsable de l'ouvrage.

Les locaux devront être clos sous la responsabilité de l'entreprise pendant la durée du séchage.

2.3 - COLLES

Les colles et produits joints utilisés doivent bénéficier d'un avis technique et être mis en œuvre dans les conditions prévues et le D.T.U. 53.2

Les colles et produits joints utilisés sont à inclure dans les prix unitaires des revêtements de sols.

2.4 - MATERIAUX DE REVETEMENT DE SOL

Préalablement à toute commande, l'entreprise doit la présentation d'échantillons pour les ouvrages décrits au présent document.

L'entreprise devra présenter différents coloris fabriqués du matériau choisi, dans la même gamme de prix que celle signé au présent document.

2.5 - POSE

Les coupes, découpes, alignements, soudures et tous les ouvrages complémentaires seront parfaitement exécutées.

Les matériaux déchirés, tachés ou présentant des défauts d'aspect ou de teinte provenant de la fabrication, seront éliminés.

Aucune trace de mortier ou de colle ne doit substituer après le nettoyage par l'entrepreneur à la fin des travaux. La finition pour livraison des sols est à inclure dans les prix unitaires des revêtements de sols.

ARTICLE 3 - DESCRIPTION DES OUVRAGES DE REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES

3.1 - REVETEMENT HOMOGENE PVC U4P3

Fourniture et pose de revêtement de sol en PVC homogène renforcé au polyuréthane, en lé, avec un traitement bactériostatique et fongistatique, coloré dans la masse, de type :

- MIPOLAM ELEGANCE de chez GERFLOR,
ou
- IQ OPTIMA de chez TARKETT,
- ou similaire

aux caractéristiques minimales suivantes :

- Epaisseur du lé : 2,00 mm,
- Classement Euroclasse : Bfl S1 sur support fibres ciment,
- Poids : > 2,70 kg/m²
- Classement UPEC : U4 P3 E2/3 C2,
- Poinçonnement rémanent : < 0,03 mm,
- Groupe d'abrasion : P.

Le présent article comprend les travaux d'apprêts, et tous les éléments pour une parfaite finition. La pose est réalisée par collage en plein, avec le produit préconisé par le fabricant. Les joints seront soudés à chauds avec cordon d'apport. Le coloris est choisi par le Groupe Hospitalier du Havre.

Localisation : Voir plan

3.2 - RELEVE EN PLINTHES

Mise en œuvre de relevé en plinthe, de conception et de nature identiques au revêtement de sol mis en place dans le local, comprenant :

Un profil complet P.V.C. de 100 mm, intégrant le profil de remontée en plinthe et le profil de finition collé en pied de mur pour atténuer l'angle entre murs et sol,

Une remontée de revêtement de sol plastique ou de moquette de 0,10 m de hauteur collée sur le profilé PVC compris toutes sujétions de raccords, coupes, soudure, pieds de huisseries, coffres, façon d'angle rentrant et saillant.

Ce poste est utilisé pour l'ensemble des revêtements de sol, à l'exception des revêtements de sol pour pièces humides où la remontée en plinthe est déjà intégrée dans les prix unitaires.

Localisation : Voir plan

3.3 - BARRE DE SEUIL

Fourniture et pose d'une barre de seuil en aluminium, couleur argent de référence 1453001 de chez TARKETT ou similaire.

Localisation : Voir plan

3.4 - REPRISE PARTIELLE DE SOL SOUPLE

Fourniture et pose de sol souple U4P3 au droit des nouvelles cloisons des locaux de la Pharmacotechnie et devant le robot de stockage.

Localisation : Voir plan

ARTICLE 4 - VARIANTE

L'Entrepreneur pourra proposer au Maître d'Œuvre toute solution variante de son choix, en tenant compte des sujétions et remarques stipulées aux dispositions communes à tous les lots.

Fait à, le.....

L'entrepreneur :

(cachet et signature)